

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2026_A_047

OBJET : Réserve d'une place de stationnement au 90 Rue du Commerce.

Nous, Maire de la commune d'AUREC-SUR-LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et suivants,
Vu, l'article 471, paragraphe 15 du Code Pénal frappant de l'amende de police ceux qui contreviennent aux règlements légalement faits par l'Autorité Municipale,
Vu la demande de Mme Marie BERNARD gérante du magasin d'optique « Q DE BOUTEILLES » concernant la « réserve d'une place de stationnement »,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité des usagers de la voie publique et d'assurer la police de la circulation sur les routes relevant de la voirie communale,

ARRÊTONS :

Article 1 :

Pour donner suite à la demande de Mme Marie BERNARD et **afin de permettre le stationnement des véhicules des artisans** amenés à réaliser des travaux pour son compte en toute sécurité, le stationnement situé au 90, Rue du Commerce sera réservé (cf. plan ci-dessous) :

- **A partir du 2 mars 2026, jusqu'au 30 juin 2026 inclus :**
du lundi au vendredi de 8h30 à 17heures.



Article 2 :

La signalisation correspondante ainsi que ledit arrêté seront apposés sur les lieux par Mme Marie BERNARD gérante du magasin d'optique « Q DE BOUTEILLES ».

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 :

La police municipale et la brigade de gendarmerie sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, publié sur le site internet de la mairie.

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme Marie BERNARD gérante du magasin d'optique « Q DE BOUTEILLES, au SDIS, au groupement de gendarmerie départementale, à la direction départementale de la sécurité publique.

Fait à AUREC- SUR-LOIRE, le 27/02/2026

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE AUREC-SUR-LOIRE' and a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.

Claude VIAL